



Département du Gers  
Arrondissement : AUCH  
COMMUNE DE PRENERON

**ARRETE**  
**AR\_2023\_015**

**ARRETE INTERDICTION OUVERTURE STAND ET STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de PRENERON

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982,  
VU la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2002,

VU l'article L.2212.1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la Fête Locale de PRENERON les Samedi 5 août et Dimanche 6 août 2023,

CONSIDERANT la demande d'ouverture des divers stands du Comité des Fêtes de PRENERON, à savoir : Concours de boule

Casse-bouteilles,

Jeu de Palet et divers autres jeux

**A R R E T E**

Article 1 : Monsieur le Maire de PRENERON autorise l'ouverture des divers stands du Comité des Fêtes énumérés ci-dessus, pendant les 2 jours de la Fête Locale : samedi 5 août et dimanche 6 août 2023.

Article 2 : Monsieur le Maire de PRENERON interdit tout stationnement en double file en bordure de la Voie Communale N° 1, compte tenu de la largeur de la voie.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par la force publique.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté, publié et affiché en Mairie, sera transmise à :

. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de  
VIC-FEZENSAC

Fait à PRENERON, le 01/08/2023

Le Maire : Guy FAVAREL.

Acte réception Préfecture  
et Publication le : 01/08/2023

